

CLE du 04 avril 2024

Rapport N°3

Point d'information sur les toxiques

Ce rapport vise à informer les membres de la CLE sur la **composition du groupe de travail sur les toxiques miniers**, dans le prolongement du groupe de travail mobilisé en 2014-2016, et de communiquer des **informations sur le TFA** (acide trifluoroacétique, un composé organique fluoré classé comme PFAS - substances per- et polyfluoroalkylées), ayant récemment occupé l'actualité éditoriale, afin d'évaluer ensemble les suites à donner.

I. Composition du groupe de travail sur les toxiques miniers

Il a été décidé lors de la dernière CLE du 13 décembre la constitution de ce groupe de travail au sein de la CLE, en charge de faire des propositions en vue d'un positionnement de la CLE sur le sujet, en particulier pour appuyer les élus locaux concernés par d'anciens sites miniers (St Félix de Pallières, St Sébastien d'Aigrefeuille pour les plus importants).

Les membres de la CLE ayant fait part de leur intention de participer à ce travail sont listés ci-dessous, étant entendu qu'il reste possible d'accueillir dans ce groupe d'autres participants et participantes :

Collège des collectivités :

- Geneviève BLANC (Vice-Présidente de la CLE, Alès Agglomération, Maire d'Anduze),
- Bruno WEITZ (CC Piémont cévenol, Maire de St Félix de Pallières),

Collège des usagers :

- René Albrecht (FACEN),
- Muriel NÈGRE (Bambouseraie),

Collège de l'État et de ses établissements publics :

- Jeannine Bourrely (Centre Régional de la Propriété Forestière),
- Anahi BARRERA (Agence de l'eau Rhône Méditerranée, délégation de Montpellier).

Les services de l'EPTB se rapprocheront des membres intéressés pour programmer une prochaine séance de travail.

II. Point d'information sur le TFA et les PFAS

Le présent rapport vise à donner un maximum d'informations afin d'éclairer les membres de la CLE sur la situation concernant ces substances, pour évoquer ensemble les éventuelles suites à donner.

En premier lieu, l'article du Monde récemment publié figure en annexe 1 du présent rapport. Il concerne des quantités de TFA qui apparaissent très importantes, à l'aval du rejet de l'usine Solvay à Salindres, que ce soit dans l'eau potable comme dans les milieux aquatiques. Une forte inquiétude, parfaitement compréhensible, s'est développée au sein de la population sur l'impact de ces molécules sur la santé humaine et l'environnement. Il paraît aujourd'hui fondamental d'obtenir des informations de nature à rassurer sur la dangerosité de ces substances et connaître les actions mises en œuvre ou à entreprendre pour améliorer les connaissances et surtout réduire les risques, si risques il y a.

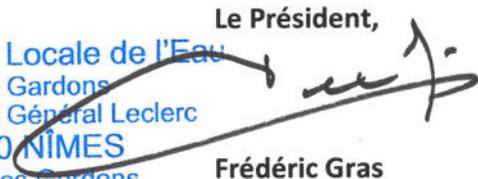
Dans cet esprit, un courrier co-signé par le Président de l'EPTB et de la Commission Locale de l'Eau a été adressé à Monsieur le Préfet du Gard en date du 16 février, il figure en annexe 2 du présent rapport.

Une note technique synthétique interne, rédigée par l'EPTB sur cette question, est également annexée à ce rapport (Annexe 3).

Enfin, pour compléter les informations, il est proposé en annexe 4 une revue de presse sur le sujet des PFAS dans le département.

Sans réponse au courrier à la date de rédaction de ce présent rapport, **il est proposé à la CLE d'organiser une réunion entre des représentants de la CLE (groupe de travail, bureau élargi, ...) et les services de l'État en charge de la question des toxiques, afin d'obtenir des informations et de clarifier les actions mises en œuvre ou à entreprendre.**

Je vous prie, mes chers collègues, de débattre de ces éléments.

Le Président,
Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
3 Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
BASSE-VALLEE des Gardons

Frédéric Gras

CLE du 04 avril 2024

Rapport 3 – Point d'information sur les toxiques

Liste des annexes

Annexe 1 : Article du Monde – 06/02/2024 : À Salindres dans les Cévennes une contamination record « aux polluants éternels » dans les eaux

Annexe 2 : Courrier co-signé par le Président de l'EPTB et le Président de la CLE adressé en date du 16 février au Préfet du Gard sur le TFA (acide trifluoroacétique)

Annexe 3 : Note technique synthétique interne – R. NAYROLLES chargé de mission qualité de l'eau sur la problématique TFA et PFAS

Annexe 4 : Revue de presse sur les PFAS dans le département

CLE du 04 avril 2024 - Rapport 3

Annexe 1

Article du Monde – 06/02/2024 : À Salindres dans les Cévennes une contamination record « aux polluants éternels » dans les eaux

A Salindres, dans les Cévennes, une contamination record aux « polluants éternels » dans les eaux

Par [Stéphane Horel](#) Publié hier à 06h01, modifié hier à 12h29

Enquête Des analyses inédites révèlent des taux spectaculaires d'acide trifluoroacétique (TFA) dans les cours d'eau autour d'une usine de production de PFAS du groupe Solvay, dans le Gard, ainsi que dans l'eau potable.

Dans les bouches comme sur les cartes, elle s'appelle simplement « l'Usine ». A Salindres, dans le Gard, tout semble émaner de la vaste plate-forme chimique qui accapare l'horizon : les emplois de six cents personnes, l'avenir de leurs enfants, le Café de l'usine au 24 bis d'une rue qui porte le nom de son fondateur, et près de deux siècles de pollution.



Située à proximité d'habitations, l'usine Solvay est spécialisée dans la chimie du fluor servant les marchés de l'électronique, de la pharmacie et des pesticides. Les substances chimiques (PFAS) fabriquées par l'usine sont à l'origine d'une contamination environnementale massive. A Salindres, le 30 janvier 2024. JULIEN GOLDSTEIN POUR « LE MONDE »

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

« On sait bien qu'ils ne fabriquent pas des biscuits et du chocolat, plaisante Etienne Malachanne, maire (sans étiquette) depuis 2022 de ce village de l'est des Cévennes. Mais on n'est pas dans la zone interdite de Tchernobyl non plus. » « Poubelle de France », « capitale de la pollution » : leur cadre de vie a beau être décrit avec les qualificatifs les moins flatteurs depuis des décennies, les habitants de Salindres ne s'attendaient certainement pas à le voir devenir, par-dessus le marché, un haut lieu de la contamination aux « polluants éternels ».

Des [analyses inédites](#), révélées par *Le Monde* dans une enquête menée en collaboration avec France 3 et la RTBF (Belgique), montrent que la localité de 3 500 habitants est victime de ce qui pourrait être la plus importante pollution jamais détectée à l'une des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Reliés à plusieurs cancers, à des troubles cardio-vasculaires et thyroïdiens, ou encore à des altérations du système immunitaire, les PFAS peuvent persister dans l'environnement pendant des siècles.

Des concentrations spectaculaires

A l'origine de la campagne d'analyses menée par l'association Générations futures : le « Forever Pollution Project », une enquête internationale coordonnée par *Le Monde*, publiée en février 2023. Une usine de produits fluorés de Solvay y était identifiée comme l'un des cinq sites de production de PFAS en France, mais il n'existait aucune information sur les niveaux de contamination dans ses alentours. Le groupe belge [produit là des PFAS très particuliers](#), notamment de l'acide trifluoroacétique (TFA), vendu à d'autres industriels pour la fabrication de pesticides et de médicaments.

Relire notre enquête : Article réservé à nos abonnés [Révélation sur la contamination massive de l'Europe par les PFAS, ces polluants éternels](#)

Ajouter à vos sélections

Afin d'effectuer les prélèvements aux emplacements les plus pertinents, l'ONG s'est appuyée sur des données de géolocalisation obtenues par *Le Monde* par le biais des demandes d'accès aux documents administratifs au fil de plusieurs mois d'enquête. Dix échantillons ont été prélevés à l'automne 2023 dans l'Arias et l'Avène, qui coulent de part et d'autre de la plate-forme chimique, en amont comme en aval ; encore plus loin dans le Gardon ; mais aussi dans l'eau du robinet de communes situées à plus de 20 kilomètres à vol d'oiseau au sud, à Moussac et Boucoiran-et-Nozières. [Neuf d'entre eux révèlent des concentrations spectaculaires](#) des PFAS produits par Solvay – de TFA en particulier.

Neufs prélèvements autour de Salindres montrent des taux importants de TFA dans l'eau

Source : [Générations futures](#) / *Le Monde* / RTBF

Alors que les concentrations de PFAS se mesurent en nanogrammes par litre (ng/l), ces cours d'eau, véritables petits coins de paradis pour cartes postales, infusent ces polluants dans des proportions largement supérieures. Le TFA atteint 7,6 millions de ng/l dans le rejet de la plate-forme et plus de 6,7 millions de ng/l dans l'Arias, 1 kilomètre en aval. « On ne s'attendait pas à retrouver des niveaux pareils, s'étonne François Veillerette, porte-parole de Générations futures. On a été désagréablement

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

surpris, à tel point que le laboratoire a dû s’y prendre à deux fois pour faire les analyses parce qu’il n’était pas calibré pour en trouver autant. »

*« Oh mon Dieu ! », « C’est énorme ! », « Oh là là ! » Voilà comment plusieurs experts des mondes réglementaires et scientifiques, consultés par *Le Monde*, ont réagi à l’énoncé de ces résultats. « Ce sont des niveaux extraordinairement élevés qui pourraient même constituer un record mondial, assure Ian Cousins, professeur en chimie de l’environnement à l’université de Stockholm. Bien que des concentrations de l’ordre des milliers de nanogrammes par litre aient déjà été mesurées dans les eaux de surface, je n’ai jamais vu de niveaux de TFA aussi élevés. »*

« Surpris et inquiet »

Jusqu’aux prélèvements de Générations futures autour de Salindres, [le record malheureux était détenu par le Neckar](#), un affluent du Rhin, en Allemagne, avec 140 000 ng/l, en 2016. Là aussi, Solvay était à l’origine de la pollution. A Bad Wimpfen, une usine de la firme [rejetait jusqu’à 100 kilogrammes par jour de TFA](#) dans la rivière. La contamination s’était propagée jusqu’à Heidelberg, 50 kilomètres en aval, où les taux grimpaient jusqu’à 22 000 ng/l dans l’eau potable. A Moussac et à Boucoiran-et-Nozières, les concentrations de TFA atteignent 18 000 et 19 000 ng/l dans l’eau du robinet.



Le point de rejet de l’usine Solvay de Salindres (Gard), le 30 janvier 2024. C’est ici que les équipes de Générations futures ont effectué le prélèvement n° 2, qui contenait 9,8 millions de nanogrammes par litre (ng/l) de PFAS dont 7,6 millions de ng/l d’acide trifluoroacétique (TFA). JULIEN GOLDSTEIN POUR « LE MONDE

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html



En aval immédiat du point de rejet de l'usine Solvay de Salindres (Gard), le 30 janvier 2024. C'est ici que les équipes de Générations futures ont effectué le prélèvement n° 3, qui contenait 9,5 millions de nanogrammes par litre (ng/l) de PFAS dont 7,5 millions de ng/l d'acide trifluoroacétique (TFA). JULIEN GOLDSTEIN POUR «LE MONDE»

« S'il y a vraiment des PFAS dans l'eau potable, un, je serais surpris, deux, inquiet, et trois, j'aimerais que l'on m'éclaire sur la provenance de ces polluants, s'alarme Frédéric Salle-Lagarde, le maire (sans étiquette) de Moussac. On n'est pas du tout à proximité de Salindres, en tout cas pour penser que l'on puisse être impactés. » Christophe Rivenq, le président d'Alès agglomération, responsable de la distribution de l'eau potable des 1 000 habitants de Boucoiran-et-Nozières, confie avoir échangé très récemment avec l'agence régionale de santé (ARS) Languedoc-Roussillon : *« On m'a dit que les PFAS n'étaient pas d'actualité, qu'il n'y avait pas d'urgence en la matière. »* L'ARS n'a pas répondu aux sollicitations répétées du Monde.

Aucune norme européenne n'existe à ce jour pour le TFA. Les valeurs limites issues de la [directive européenne sur l'eau potable](#), qui seront appliquées en France à partir de 2026, n'incluent pas le TFA. Jusqu'à récemment, seule l'Allemagne disposait de valeurs limites sanitaires indicatives. Etablies dans un premier temps à 3 000 ng/l au maximum, elles ont été – fait rare – [révisées à la hausse quatre ans plus tard](#), à 60 000 ng/l, sur la base d'une étude de toxicité chronique aux résultats rassurants, effectuée entre-temps... par Solvay.

Les Pays-Bas, eux, ont pris la direction opposée. En avril 2023, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM) a fixé une [valeur limite indicative pour l'eau potable à 2 200 ng/l](#), si et seulement si aucun autre PFAS n'est présent. Pointant des effets documentés sur le foie, le RIVM présume le TFA aussi toxique que les autres PFAS et s'inquiète de possibles répercussions sur le système immunitaire. A cela s'ajoute le fait que les autorités allemandes viennent tout juste de proposer de [classer le TFA comme toxique pour la reproduction](#) à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html



A 1 kilomètre en aval du point de rejet de l'usine Solvay de Salindres (Gard), le 30 janvier 2024. C'est ici que les équipes de Générations futures ont effectué le prélèvement n° 4. JULIEN GOLDSTEIN POUR «LE MONDE»



Le prélèvement n° 4 contenait 8,5 millions de nanogrammes par litre (ng/l) de PFAS dont 6,7 millions de ng/l d'acide trifluoroacétique (TFA). JULIEN GOLDSTEIN POUR «LE MONDE»

La production de TFA a été stoppée à Bad Wimpfen, mais pas à Salindres, où [l'atelier TFA a été ouvert en 1982](#). Pourtant, la première fois que le maire de Salindres a entendu parler de PFAS, « c'était l'année

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

dernière, quand on a fait le point avec les dirigeants de Solvay », se rappelle-t-il. Etienne Malachanne en convient, « quand on vit à côté d'un site chimique depuis des siècles, on sait que l'impact environnemental n'est pas neutre ».

Une colline de déchets de 35 mètres

Massif, historique, l'héritage toxique de « l'Usine » percole depuis des décennies. Au milieu du XIX^e siècle, l'entrepreneur Henry Merle, qui entend faire de Salindres un « *Manchester à la française* », y crée la première usine d'aluminium au monde. Les premières boues rouges toxiques, aussi. A partir de 1899, le fluor provenant de la production d'acide fluorhydrique se faufile hors les murs et pollue eaux, sols, végétaux.

Lors de ses recherches sur les riverains des sites industriels (*Habiter la pollution industrielle*, Presses des Mines, 2023), la sociologue Christelle Gramaglia (Inrae, Montpellier) recueille les témoignages d'anciens. Ils se remémorent ces bêtes qu'il faut abattre dans les années 1950 et 1960. Les dents noircies, gâtées par le minéral, vaches et moutons sont parfois dans l'incapacité de se nourrir seuls.

Au fil des décennies, l'usine de Salindres passe entre les mains de Pechiney, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc puis Rhodia, avant d'arriver dans l'escarcelle du groupe belge Solvay en 2011. Au fil des décennies aussi, les industriels entassent boues, fûts et brouets toxiques sur place et sans grandes précautions. [Onze millions de tonnes sont accumulées là](#) de 1855 à 2008, « *dates approximatives* », dit l'administration. Au sud-ouest du site, la colline de déchets que la poésie des arrêtés préfectoraux décrit comme un « *massif de résidus industriels* », [atteint 35 mètres de hauteur par endroits](#). Le TFA [s'est niché jusqu'à 22,5 mètres plus bas](#), dans les tréfonds des couches géologiques de l'anthropocène. [Seules les vues satellites](#) permettent de prendre la mesure des bassins de décantation qui exhalent leurs couleurs perturbantes sur près de la moitié des 110 hectares du parc chimique. Un chantier de « *réhabilitation* » des bassins, [entamé en 2020](#), vise à stopper la contamination des deux nappes phréatiques.



Haute de 35 mètres, la colline de déchets dans l'enceinte de la plate-forme chimique de Salindres (Gard) renferme 11 millions de tonnes de boues et de fûts toxiques. Le 30 janvier 2024. JULIEN GOLDSTEIN POUR «LE MONDE»

« Il est moins dangereux de travailler à l'usine que de rester chez soi à vaquer à ses occupations habituelles, type bricolage, jardinage ou cuisine », déclare en chemisette cravate son directeur d'alors dans le [journal de 20 heures d'Antenne 2](#), en 1991. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le plus haut niveau de contrôle, le site est également Seveso seuil haut. Longtemps, la loyauté envers « l'Usine », assurée par les pratiques paternalistes des industriels, garantit le silence sur la pollution et ses dégâts. « Les gens parleront entre eux et diront : "lui, il est mort", ou : "il y a eu pas mal de morts". Mais sinon, c'est l'esprit de clan qui règne car l'industriel fait vivre la population », raconte un habitant, sous le couvert de l'anonymat.

Un cluster de glioblastomes

C'est le projet d'installation d'une usine de traitement des déchets, en 2007, qui fait éclore une véritable mobilisation. A la tête de l'Association de défense des intérêts salindrois et limitrophes, Henri Allard, dentiste de profession, s'interroge sur les pollutions, interpelle autorités et industriels, ne se fait pas que des amis, raconte son fils Emmanuel, au téléphone depuis son cabinet de notaire installé au village. Aussi, il fait revenir la télé.

Sur France 2, le présentateur [David Pujadas introduit Salindres comme la « capitale de la pollution »](#) en 2010. Que renferme exactement cette colline de déchets ? « Officiellement, c'est du plâtre », ironise le lanceur d'alerte, mèche blanche au vent. Et surtout : quels effets sur la santé des riverains ? Henri Allard a relevé dans le secteur plusieurs cas de glioblastomes, des tumeurs du cerveau aussi rares qu'agressives, dont on ne guérit pas. Quelques mois plus tard, l'agence Santé publique France (SPF) est saisie par l'ARS pour enquêter.

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html



Dans le centre du village, le Café de l'usine jouxte la plate-forme chimique de Salindres (Gard) au 24 bis de la rue Henri-Merle, fondateur du site industriel. Le 30 janvier 2024. JULIEN GOLDSTEIN POUR « LE MONDE »

En 2013, à 63 ans, Henri Allard meurt avant d'avoir pu voir les résultats. Son fils reprend le flambeau. A l'époque, « *l'usine de déchets a été construite, tous les recours sont terminés, mais moi je voulais connaître les causes de ces glioblastomes* », raconte Emmanuel Allard. Son propre beau-père est décédé de la maladie en 2011. Il avait été employé, puis agent de maîtrise chez Axens, sur la plate-forme chimique.

[L'étude de SPF est finalement publiée début 2020](#). Il existe bel et bien un cluster de glioblastomes à Salindres et Rousson. Avec neuf cas recensés, le taux d'incidence est trois fois supérieur à la moyenne départementale. Mais l'étude ne dit rien des causes. Seules sont mentionnées les hypothèses de facteurs génétiques, de radiations ionisantes ou d'expositions professionnelles, notamment aux composés nitrosourés. Ces tumeurs pourraient-elles être liées à une exposition aux PFAS comme le TFA, produit par l'usine de Solvay ?

La question du lien

« *Cette maladie n'a pas été associée à une exposition aux PFAS pour le moment*, expose la toxicologue américaine Jamie DeWitt, directrice du Centre pour les sciences de la santé environnementale à l'université d'Etat de l'Oregon. *Je sais néanmoins que ce cancer du cerveau est en augmentation chez les pompiers et que la communauté des pompiers s'inquiète de la possibilité d'un lien entre leur exposition aux PFAS et les glioblastomes.* » Certaines mousses anti-incendies, mais aussi les équipements de protection des pompiers sont en effet connus pour contenir des PFAS. « *Des études supplémentaires sont nécessaires pour vérifier l'existence de ce lien* », ajoute la toxicologue.

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

Les glioblastomes ont beau être très rares, les témoignages de proches de victimes abondent. Claude Boudet vivait avec sa femme dans un pavillon en face de l'usine, à Rousson. Il est décédé en juin 2020, un an et quatre mois après le diagnostic. Dans la maison mitoyenne, le voisin est mort, lui aussi, d'un glioblastome quelques années auparavant. « *On ne demande pas à ce que l'usine ferme*, dit sa fille Estelle, encore très affectée. *Mais juste à savoir si la source de la maladie peut être identifiée, que des mesures soient prises pour que cela s'arrête et qu'on préserve la santé des gens.* »

Une mise à jour de l'étude de SPF devait être rendue publique dans la matinée du mardi 6 février lors d'une réunion à la sous-préfecture d'Alès. SPF n'a pas souhaité communiquer ses conclusions, même sous embargo. D'après nos informations, elles « *ne tranchent pas* » sur les causes de ce cluster.

Le TFA surveillé depuis 2011

Sans doute sera-t-il difficile de relier avec certitude ces cancers à une exposition en particulier. Fluorures, aluminium, arsenic, métaux lourds, chlorures, hydrocarbures etc. : [un document répertoriait en 2012](#) pas moins de 62 substances émises dans l'environnement par les activités de la plate-forme. Jusqu'en 2008, [Rhodia rejetait même du gaz moutarde](#) (phosgène) directement par la cheminée. La pollution aux PFAS dure quant à elle depuis quatre décennies, et le TFA, un PFAS à chaîne de fluor-carbone ultracourte est, de ce fait, ultramobile.

D'après les documents obtenus par *Le Monde*, Solvay surveille le TFA dans ses rejets depuis au moins 2011, année où [340 millions de ng/l de TFA](#) sont mesurés dans les effluents bruts. Soit 80 kilogrammes par jour. [Une étude commanditée par les industriels du parc chimique](#) explore la pollution des milieux la même année. Jamais rendue publique, elle détecte jusqu'à [49 millions de ng/l de TFA](#) dans l'Arias et [16 millions de ng/l](#) dans des puits dont l'eau sert à arroser les potagers.



Avant d'arriver dans le giron du groupe belge Solvay, l'usine est passée entre les mains de Pechiney, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc et Rhodia. A Salindres (Gard), le 30 janvier 2024. JULIEN GOLDSTEIN POUR «LE MONDE»

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

[La première valeur limite jamais fixée](#) par les autorités pour les concentrations de TFA dans les rejets de Solvay ne date pourtant que de novembre 2017. Elle est de 125 millions de ng/l par jour. Mais la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ne semble prendre conscience qu'elle a affaire aux fameux PFAS qu'en mars 2023. La valeur est [alors abaissée à 75 millions de ng/l](#). « Cette limite paraît tellement énorme, s'indigne François Veillerette. Comment est-elle fixée ? Au doigt mouillé ? A-t-elle été fixée pour que l'on soit sûr qu'elle ne soit jamais dépassée ou a-t-elle une validité scientifique ? » Ces questions, posées à la Dreal, sont restées sans réponse.

L'Agence de l'eau expose pour sa part n'avoir jamais mesuré le TFA dans le secteur car la molécule « ne fait pas partie de la liste des plus de 1 000 substances suivies dans le cadre de la surveillance environnementale opérée par l'agence ». Voilà bien tout le problème : les PFAS ne figurent pas dans la réglementation sur les émissions industrielles. Les rejets se font donc en toute légalité. Un fait que l'industriel ne manque pas de mettre en avant. « Solvay respecte strictement les réglementations et les seuils en vigueur, sous le contrôle de la Dreal », insiste Peter Boelaert, directeur de la communication du groupe.

« La réglementation européenne n'est pas adaptée, les autorités sont en décalage avec la réalité, déplore François Veillerette. Il faut une approche plus globale pour limiter les PFAS dans l'eau potable. » Rien n'empêche cependant les Etats membres d'adopter leurs propres valeurs limites. En 2023, à Dordrecht (Pays-Bas), [une limite de 50 000 ng/l](#) de TFA a été imposée à l'usine de PFAS de Chemours sous peine d'une amende de [125 000 euros par infraction détectée](#).

« Polluants éternels » : Le TFA, un petit PFAS très mobile et omniprésent



A 1 kilomètre en aval du point de rejet de l'usine Solvay de Salindres (Gard). C'est ici qu'a été fait le prélèvement n°4 par les équipes de Générations Futures. Ce prélèvement contenait 8,5 millions de nanogrammes par litre (ng/l) de PFAS dont 6,7 millions de ng/l d'acide trifluoroacétique (TFA). A Salindres, le 30 janvier 2024. JULIEN GOLDSTEIN POUR « LE MONDE »

Le Monde

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/06/a-salindres-dans-les-cevennes-une-contamination-record-aux-polluants-eternels-dans-les-eaux_6214990_4355770.html

C'est le plus petit des « polluants éternels ». Membre de la famille des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), l'acide trifluoroacétique, ou TFA, a pour particularité d'être constitué d'une [chaîne ultracourte de carbone et de fluor](#). Une caractéristique qui le rend extrêmement mobile, et ainsi ubiquitaire dans l'air et l'eau. Au point que son omniprésence est devenue un [défi majeur pour l'approvisionnement en eau potable en Europe](#).

Employé dans la fabrication de pesticides ou de produits pharmaceutiques, le TFA est surtout émis dans l'environnement en tant que produit de dégradation d'autres PFAS, comme certains gaz fluorés. Développés pour remplacer les chlorofluorocarbures (CFC), interdits en 1985 en raison de [leur rôle dans la destruction de la couche d'ozone](#), ces gaz sont utilisés massivement comme réfrigérants dans les systèmes d'air conditionné et les pompes à chaleur.

Les stations d'épuration des eaux usées et de traitement de l'eau potable sont incapables de filtrer le TFA dans l'eau. A ce jour, une seule technologie, coûteuse, l'osmose inverse, le permet. C'est un traitement de ce type qui doit justement être mis en place à l'usine de Solvay à Salindres (Gard). Le groupe chimique belge est le premier producteur au monde de TFA, dont le marché représentait 250 millions d'euros en 2021, selon une estimation communiquée au *Monde* par le [cabinet d'intelligence économique Insight Slice](#).

S'il n'existe encore aucune étude sur les conséquences d'une exposition humaine au TFA, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement néerlandais (RIVM) estime la molécule aussi toxique que les autres PFAS. En plus d'effets sur le foie, le RIVM redoute un impact sur le système immunitaire. Ainsi, l'organisme néerlandais a établi en avril 2023 une valeur limite indicative pour l'eau potable de 2 200 ng/l si le TFA est le seul PFAS présent. En décembre 2023, les autorités allemandes ont par ailleurs proposé à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) de [classer le TFA comme toxique pour la reproduction](#).

Vous avez des informations à nous transmettre ?

N'hésitez pas à [contacter de façon sécurisée notre équipe enquêtes](#), qui se tient à votre disposition pour échanger avec vous si vous disposez d'informations ou de documents d'intérêt public.

Nos révélations sur les PFAS, ces « polluants éternels »

L'enquête : Article réservé à nos abonnés [Révélations sur la contamination massive de l'Europe par les PFAS, ces polluants éternels](#)

La carte : [Explorez la carte d'Europe de la contamination par les PFAS](#)

La méthodologie : [Comment « Le Monde » a suivi la trace des PFAS à travers l'Europe](#)

Les conséquences sanitaires : Article réservé à nos abonnés [Quels sont les effets des PFAS sur la santé ?](#)

Le focus : Article réservé à nos abonnés [En France, un millier de sites contaminés largement ignorés](#)

Notre reportage : Article réservé à nos abonnés [Rumilly, « capitale mondiale de la poêle » et hot spot de la « pollution éternelle » aux PFAS](#)

Les lobbys : Article réservé à nos abonnés [Le plan de bataille des industriels pour éviter l'interdiction du « poison du siècle »](#) Ajouter à vos sélections

[Stéphane Horel](#)

CLE du 04 avril 2024 - Rapport 3

Annexe 2

**Courrier co-signé par le Président de l'EPTB et le Président de la CLE
adressé en date du 16 février au Préfet du Gard sur le TFA (acide
trifluoroacétique)**

Nîmes, le 16 février 2024

N. Réf. : 2024/ FM / n° 149
Affaire suivie par Lionel GEORGES
Tél : 04 66 21 73 77

Monsieur le Préfet du Gard
Préfecture
10 avenue Feuchères
30 045 Nîmes cedex 9

Objet : TFA - situation du bassin versant des Gardons

Copie : Monsieur le directeur de l'ARS du Gard, Monsieur le directeur de la DREAL Occitanie, Mesdames et Messieurs les parlementaires du bassin versant des Gardons

Monsieur le Préfet,

Le 6 février 2024 Le Monde a publié un article concernant des quantités de TFA et d'acide trifilique qui apparaissent très importantes, à l'aval du rejet de l'usine Solvay à Salindres, que ce soit dans l'eau potable comme dans les milieux aquatiques. Une forte inquiétude, parfaitement compréhensible, s'est développée au sein de la population sur l'impact de ces molécules sur la santé humaine et l'environnement. Nos concitoyens, comme les élus du territoire, sont en attente d'informations de nature à les rassurer sur la dangerosité de ces substances et les actions mises en œuvre pour améliorer les connaissances et surtout réduire les risques, si risques il y a.

L'Établissement Public Territorial de Bassin des Gardons (EPTB Gardons), organisme gestionnaire des cours d'eau et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des Gardons, et la Commission Locale de l'eau des Gardons, assemblée des acteurs de l'eau du bassin versant vous sollicitent donc pour apporter toutes les informations qui nous permettraient d'éclairer la population et les acteurs de l'eau sur ce sujet.

Une des questions centrales que nous souhaiterions éclaircir concerne les seuils de dangerosité de ces substances, pour la santé humaine comme pour l'environnement. Il s'avère que les documents dont nous avons connaissance ne mentionnent pas clairement de seuils. Les normes de potabilité allemandes et néerlandaises sont assez disparates. L'arrêté du 30 décembre 2022 fixant les limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ne fixe aucune norme sur les TFA, l'acide trifilique et les PFAS totaux. A notre connaissance, il n'existe pas de norme en droit français sur ces paramètres pour ce qui est de la potabilité de l'eau. Seule la Directive européenne du 16 décembre 2020 évoque une norme sur les PFAS totaux à 0,5µg/l, tout en indiquant que « cette valeur paramétrique ne s'appliquera qu'une fois que des lignes directrices techniques pour la surveillance de ce paramètre auront été élaborées (...). Les Etats membres pourront alors décider d'utiliser l'un ou l'autre des paramètres Total PFAS, Somme PFAS ou les deux ». Dans l'hypothèse d'un aboutissement de cette norme et de sa reprise en droit français, le seuil de PFAS Totaux serait dépassé. Ne disposant pas de compétences poussées en toxicologie, nous avons des difficultés à analyser les informations disponibles et à juger de leur fiabilité, nous en appelons donc à la connaissance des services de l'Etat sur ce point.

Un des volets majeurs de l'inquiétude de nos concitoyens, accentuée par le caractère « éternel » des polluants, porte sur l'eau potable prélevée à l'aval du rejet et sur des distances conséquentes. Le communiqué de presse fourni par l'ARS ne fait que rappeler que l'eau potable respecte les normes de qualité



actuelles, qui n'intègrent pas l'analyse des molécules dont il est question. La réponse qui est attendue par les gestionnaires d'eau potable et les usagers est un positionnement sanitaire clair sur l'innocuité des concentrations mesurées. Vos services considèrent visiblement qu'il n'y a aucun risque puisqu'aucune mesure conservatoire n'a été prononcée. Il nous paraît toutefois indispensable que l'ARS soit plus explicite sur ce point.

Un autre élément d'éclairage concerne les autorisations de rejet fixées par la Police des installations classées sur ces deux molécules. Il nous paraît important d'expliquer à la fois la genèse de ces normes de rejet, pour mieux appréhender la gestion au quotidien mise en œuvre par les services de contrôle, mais aussi les bases de connaissances qui ont permis à vos services de fixer ces seuils. Par ailleurs toute action qui pourrait être effectuée ou projetée par l'entreprise ou par l'Etat pour le traitement de ces molécules mériterait d'être portée à la connaissance de la population car elle serait de nature à rassurer sur les niveaux de rejet futurs de ces substances.

De nombreux gestionnaires d'eau potable ont engagé des mesures des concentrations en TFA et plus largement en PFAS sur leur eau. Vos services ont probablement procédé également à des campagnes de mesures détaillées sur l'eau potable et peut être sur l'environnement. Nous souhaiterions disposer de ces données et qu'elles soient diffusées largement, de manière à alimenter les débats en toute transparence sur le sujet, débats qui se sont déjà amorcés mais avec un niveau de connaissance très insuffisant. L'expérience sur notre bassin versant de la gestion du dossier de la Croix de Pallière par vos prédécesseurs ont montré que la transparence et le dialogue dont ils ont fait preuve ont permis d'apaiser les échanges et les polémiques.

Il nous semble enfin important de disposer d'une vision globale de la présence de ces molécules sur les écosystèmes à l'aval du rejet jusqu'à la fermeture de notre bassin versant, que ce soit pour le volet sanitaire comme pour l'atteinte du bon état au sens de la Directive cadre sur l'eau. Les TFA ne sont pas aujourd'hui dans les critères d'évaluation de l'état chimique et écologique, mais il semble tout de même essentiel de s'intéresser aux teneurs des polluants qui pourraient affecter le fonctionnement des masses d'eau. Nous souhaiterions pouvoir échanger sur le sujet avec vos services et les acteurs de l'eau, par exemple au sein de la CLE, car de nombreuses questions techniques (type de mesure - eau, sédiments, compartiments biologiques, ressources à prélever - alluvions, karst, annexes hydrauliques, protocoles de mesures, seuils à considérer, ...) et financières (porteurs de la démarche ou des démarches) se posent.

Le bassin versant des Gardons est un territoire très engagé sur la gestion de l'eau depuis plus de 30 ans, et nos instances d'actions et de concertation ont montré à de multiples reprises qu'elles savaient se positionner en responsabilité sur les multiples défis auxquels elles ont été confrontées. Nous sommes de fait investis sur cette problématique et souhaitons donc collaborer étroitement avec vous pour diffuser une connaissance fiable et complète à nos instances et nos concitoyens.

Confiants dans la qualité des démarches que vous avez engagées et dans l'attente d'échanger avec vous sur le sujet, veuillez agréer, Monsieur la préfet, l'expression de notre haute considération.



**Le Président
de l'EPTB Gardons**

Max ROUSTAN

**Le Président
de la CLE des Gardons**

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
6, Avenue du Général Leclerc
30000 NIMES
SAGE des Gardons

Frédéric GRAS

Destinataires Comité syndical de l'EPTB Gardons

| les délégué(e)s | | | mandat | collectivité |
|-----------------|----------------|---------------|--|--|
| M. | PEPIN | Jacques | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | ANDRE | Sylvain | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | ROUILLON | Jean-Claude | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | JACOT | Thierry | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | GRAS | Frédéric | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | BENEZET | Jean-Charles | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | CHAPPELLIER | Laurent | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| Mme | BLANC | Geneviève | LA DELEGUEE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | GUIRAUD | David | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | PERRET | Jean-Michel | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| Mme | DEBIERRE | Méryl | LA DELEGUEE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | BUREL | Jean-Michel | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | PEREZ | Joseph | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | RUAS | Michel | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | BOUET | Rémy | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | VIDAL | Jean-Jacques | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | AVOUAC | Olivier | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | RIBOT | Philippe | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | MAGNY | Sébastien | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| Mme | VIGNE | Marielle | LA DELEGUEE SUPPLEANTE DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | BOUGAREL | Christophe | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | VERRIEZ | Jack | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | VIC | Jérôme | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | ALES AGGLOMERATION |
| M. | CLEMENT | Bernard | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | DE GONZAGA | Patrick | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | MAZAUDIER | Jean-Claude | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | VOLEON | Daniel | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | LUCCHINI | Pierre | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | ARTAL | Joseph | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | BERTIER | Jean-François | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| Mme | POIGNET-SENGER | Véronique | LA DELEGUEE SUPPLEANTE DE L'EPTB GARDONS | NIMES METROPOLE |
| M. | SERRE | Dominique | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | VINCENT | Dominique | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | SALLE LAGARDE | Frédéric | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | BARBERI | Bernard | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | MAZIER | Francis | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | GAYTE | Xavier | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | LAFONT | Michel | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | AMALRIC | Joël | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | SAUZET | Olivier | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | TREMOULET | Eric | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | VALLESPI | joachim | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | CARTAILLER | Nicolas | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | DONNET | Louis | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | BOUDINAUD | Thierry | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | NOEL | Numa | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | ROCHETTE | Jean Jacques | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PONT DU GARD |
| M. | DAUTHEVILLE | Jacques | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC PIEMONT CEVENOL |
| M. | FURESTIER | David | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC PIEMONT CEVENOL |
| M. | FELIX | Freddy | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC PIEMONT CEVENOL |
| M. | CRUVEILLER | Fabien | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC PIEMONT CEVENOL |
| M. | ABBOU | François | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE |
| M. | HILAIRE | Jacques | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE |
| Mme | ROLAND | Dominique | LA DELEGUEE SUPPLEANTE DE L'EPTB GARDONS | CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE |
| Mme | ZANCHI | Jocelyne | LA DELEGUEE SUPPLEANTE DE L'EPTB GARDONS | CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE |
| M. | BRAME | Michel | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE |
| M. | MARCHELIDON | Pascal | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE |
| M. | FLAYOL | Philippe | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE |
| M. | ANDRE | Jean-Max | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE |
| M. | DUMAS | Alex | LE DELEGUE TITULAIRE DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS DE SOMMIERES |
| M. | MOYNE-BRESSAND | Xavier | LE DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPTB GARDONS | CC DU PAYS DE SOMMIERES |

Destinataires Comité syndical de l'EPTB Gardons

| Référénts / services | | | Collectivité |
|----------------------|-----------------|------------|---|
| M. | VIGUIE | Pierre | ALES AGGLOMERATION |
| M. | GAY | Stéphan | ALES AGGLOMERATION |
| M. | ARJAILLES | Fabien | CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES |
| Mme | JEANJEAN | Noémie | CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES |
| M. | LERASLE | Pierre | CC DU PAYS DE SOMMIERES |
| Mme | MILESI | Muriel | CC DU PAYS DE SOMMIERES |
| Mme | HUBER | Claire | CC DU PAYS D'UZES |
| M. | VIEU | Christophe | CC DU PAYS D'UZES |
| Mme | TARQUIS | Carole | CC DU PONT DU GARD |
| M. | SCANDELLA - DGS | Florian | CC DU PONT DU GARD |
| M. | CAILLET | Laurent | CC PIEMONT CEVENOL |
| M. | PAILLARD | Frank | NIMES METROPOLE |
| M. | VAUTIER | Thierry | NIMES METROPOLE |

Commission Locale de l'Eau des Gardons - Liste des destinataires

| 1. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX | | |
|--|---|-------------------|
| CONSEIL REGIONAL OCCITANIE | Mme Aurélie GENOLHER | |
| CONSEIL REGIONAL OCCITANIE | Mme Julie DELALONDE | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD | M. Olivier GAILLARD | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD | M. Patrick MALAVIEILLE | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD | Mme Marie-Christine PEYRIC | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD | Mme Valérie MEUNIER | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOZERE | M. Robert AIGOIN | |
| ASSOCIATION DES MAIRES DU GARD | Mme Méryl DEBIERRE | |
| ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU GARD | M. Sylvain ANDRE | |
| ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES ET COLLECTIVITES FORESTIERES DU GARD | M. Ghislain CHASSARY, titulaire | |
| ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES ET COLLECTIVITES FORESTIERES DU GARD | M. Daniel BOYER, suppléant | |
| ALES AGGLOMERATION | M. Max ROUSTAN | |
| ALES AGGLOMERATION | M. David GUIRAUD | |
| ALES AGGLOMERATION | Mme Geneviève BLANC | |
| ALES AGGLOMERATION | M. Joseph PEREZ | |
| ALES AGGLOMERATION | M. Olivier AVOUAC | |
| ALES AGGLOMERATION | M. Philippe RIBOT | |
| NIMES METROPOLE | M. Jean-Claude MAZAUDIER | |
| NIMES METROPOLE | M. Jean-Luc CHAILAN | |
| CC DU PAYS D'UZES | M. Dominique VINCENT | |
| CC DU PONT DU GARD CCPG | M. Didier GILLES, titulaire | |
| CC DU PONT DU GARD CCPG | M. Eric TREMOULET, suppléant | |
| CC DU PONT DU GARD CCPG | M. Numa NOEL, titulaire | |
| CC DU PONT DU GARD CCPG | M. Olivier SAUZET, suppléant | |
| CC CEVENNES AU MONT LOZERE | M. Michel BRAME | |
| CC CEVENNES AU MONT LOZERE | M. Pascal MARCHELIDON | |
| CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES | M. François ABBOU | |
| CC PIEMONT CEVENOL | M. Jacques DAUTHEVILLE, titulaire | |
| CC PIEMONT CEVENOL | M. Bruno WEITZ, suppléant | |
| EPTB GARDONS | M. Daniel VOLEON | |
| EPTB GARDONS | M. Frédéric GRAS | |
| SM DU SCOT SUD DU GARD | M. Bernard CLEMENT | |
| POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) Uzège Pont du Gard | M. Thierry ASTIER | |
| SM DU PAYS DES CEVENNES | M. Michel RUAS | |
| SM DES HAUTES VALLEES CEVENOLES | M. Yannick LOUCHE | |
| SM DES GORGES DU GARDON | M. Nicolas CARTAILLER | |
| SIAEP DE DOMESSARGUES, SAINT THEODORIT | M. Bernard CLEMENT | |
| 2. USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS | | |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD | M. Vincent TROUILLAS | |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE | Mme Nadia VIDAL, titulaire | |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE | M. Denis PIT, suppléant | |
| COOPERATION AGRICOLE OCCITANIE - antenne du GARD | M. Anthony BAFOIL, titulaire | |
| COOPERATION AGRICOLE OCCITANIE - antenne du GARD | M. Eric MATHIEU, suppléant | |
| FEDERATION GARDOISE DES VIGNERONS INDEPENDANTS | M. Sylvain OZIL | |
| CIVAM BIO DU GARD : cessation d'activité - nouvelle désignation en attente | en attente | |
| ASSOCIATION NATURE & PROGRES | M. Louis JULIAN | |
| CCI DU GARD | M. Christophe CHAT | |
| UNICEM | M. Bruno MAESTRI | |
| ASA DU BEAL DU Mazauric | M. Jean-Claude MARTIN | |
| ASSOCIATION DU BEAL DE THONAS | Mme Sabine ROUSSEL | |
| GARD NATURE | Mme Charlotte HERRY | |
| FACEN | M. Roger TRAVIER, titulaire | |
| FACEN | M. René ALBRECHT, suppléant | |
| Association MRM - Migrateurs Rhône Méditerranée | M. Damien RIVOALLAN | |
| Association MRM - Migrateurs Rhône Méditerranée | M. Pierre CAMPTON | |
| SOREVE | M. Jean-Gabriel BLANC | |
| SOREVE | M. Thierry VINCENT | |
| CLUB CEVENOL | M. Alain CHEVALLIER | |
| FEDERATION PECHE DU GARD - AAPPMA PECHE EN CEVENNES | M. Vincent RAVEL | |
| FEDERATION DE PECHE DE LA LOZERE | M. Cyril OLEWSKI | |
| GARD TOURISME | désignation en attente | |
| COMITE DEPARTEMENTAL DU GARD DE CANOE-KAYAK | M. William BRISSON | |
| COMITE DEPARTEMENTAL DU GARD DE CANOE-KAYAK | M. Eric LAFFORTIT | |
| FEDERATION DE L'HOTELLERIE DEPLEIN AIR LANGUEDOC ROUSSILLON | M. David ISSARTE | |
| LA BAMBOUSERAIE | Mme Muriel NÈGRE | |
| ASSOCIATION CLCV | M. Jean-François DIDON LESCOT | |
| 3. REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS | | |
| DREAL OCCITANIE | M. le Directeur Régional | Frédérique BATLLE |
| DDTM DU GARD | M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard | Sébastien TELLIER |
| DDT DE LA LOZERE | Mme. la Directrice Départementale des Territoires de la Lozère | Anne GELY |
| AGENCE DE L'EAU RMC | Mme La Directrice de la délégation de Montpellier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse | Annahi BARRERA |
| AGENCE REGIONALE DE SANTE - DELEGATION TERRITORIALE DU GARD | M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale du Gard | Mathieu SAUGUES |
| OFFICE FRANCAIS POUR LA BIODIVERSITE | M. le Délégué régional de l'Office Français pour la Biodiversité | Vincent MARTY |
| PNC - PARC NATIONAL DES CEVENNES | M. Yannick MANCHE | |
| PNPF - CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE Délégation Occitanie | Mme Jeannine BOURRELY | |

CLE du 04 avril 2024 - Rapport 3

Annexe 3

**Note technique synthétique interne (EPTB Gardons) sur la problématique
TFA et PFAS**

Note technique synthétique : Problématique TFA et PFAS

| | | |
|---|---|---------------------------|
| Sous-couvert : L . GEORGES - Directeur | Diffusion : Président de l'EPTB Gardons 1ère Vice-Présidente Membres de la CLE des Gardons | |
| Rédacteur : R. NAYROLLES – Chargé de mission qualité de l'eau | Date : 13/03/2024 | Version de travail : vt02 |
| Réf : | | |

Contexte

Mardi 6 février, le journal « Le Monde » publie un article intitulé « A Salindres, dans les Cévennes, une contamination record aux « polluants éternels » dans les eaux ».

Cet article fait état d'une contamination alarmante en TFA (Acide trifluoroacétique) dans le réseau hydrographique à l'aval de l'usine chimique de Salindres, qui produit cette molécule (cours d'eau : l'Arias, l'Avène, le Gardon réuni après confluence et les captages de Boucoiran et de Moussac).

Cette note vise à faire un point sur cette problématique et les informations disponibles.

Le contexte chimique européen

En 2019, sur les 130 millions de substances enregistrées au registre CAS¹, 135 000 sont documentées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et 21 500 sont enregistrées au système REACH (enregistrement des substances produites ou importées pour un volume annuel supérieur à une tonne).

Seulement 1 000 sont surveillées en France dans le réseau hydrographique et 80 sont inscrites pour qualifier le bon état au titre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Les PFAS ou « polluants éternels »

Les PFAS (Per et Polyfluoroalkylées) sont une large famille de composés chimiques (plus de 4000 composés chimiques), utilisés dans divers domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, etc...

Très peu dégradables et persistantes dans l'environnement, on les surnomme « produits chimiques éternels ». Elles sont suspectées d'être cancérogènes et d'interagir avec le système immunitaire et hormonal.

La principale source d'exposition est l'alimentation : produits de la mer, viande, fruits, œufs et eau de boisson.

Au-delà de la pollution environnementale globale, certains sites principaux sont contaminés partout en Europe : usines de production, lieux de stockage ou de traitement des déchets.

5 sites potentiellement contaminés sont recensés sur le bassin versant des Gardons. L'usine Solvay est un site de production.

¹ Chemicals Abstract Service (une division de l'American Chemical Society) : des identifiants numériques uniques sont attribués aux produits chimiques. Les numéros CAS sont reconnus comme une norme universelle et ont été adoptés par les scientifiques, l'industrie et les organismes de réglementation du monde entier. Le nombre de substances mentionnée en 2024 sur leur site internet est de 196 millions.

Le TFA

Le TFA fait partie de la famille des PFAS. Constitué d'une chaîne très courte de carbone et de fluor, il est extrêmement mobile et ainsi très répandu dans l'air et l'eau.

Il est suspecté d'être tout aussi toxique que les autres PFAS, ce dont se défend Solvay.

Employé dans la fabrication de pesticides ou de produits pharmaceutiques, le TFA est surtout émis dans l'environnement en tant que produit de dégradation d'autres PFAS, comme certains gaz fluorés (réfrigérants dans les systèmes d'air conditionné et les pompes à chaleur).

Le seul dispositif de filtration qui fonctionne est coûteux : l'osmose inverse.

Les données produites par « Le Monde » le 6 février 2024

L'article du journal Le Monde du 6 février se base sur une campagne d'analyses réalisée par l'association « Générations futures ».

Les concentrations mesurées dans les eaux de l'Arias et de l'Avène sont particulièrement importantes (dizaines de millions de ng/l soit 10aine de mg/l, présentés comme des records mondiaux).

Des mesures dans les systèmes d'adduction d'eau potable des communes de Boucoiran et de Moussac font également apparaître des concentrations très significatives (18 000 et 19 000 ng/l). En l'absence de normes en France, ces valeurs peuvent être comparées à la norme actuelle allemande (60 000 ng/l, auparavant fixée à 3000 ng/l) et à la norme néerlandaise (2 200 ng/l sans présence d'autres PFAS).

La directive européenne sur les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) du 16 décembre 2020 (applicable en France en 2026) fixe des teneurs maximales à respecter pour les eaux potables (0,50 µg/l pour le total des PFAS ; ou 0,10 µg/l pour la somme des 20 PFAS substances préoccupantes). Elle n'intègre pas le TFA.

L'article fait le lien entre la pollution du site et un fort taux d'incidence de tumeurs du cerveau (glioblastomes).

Réaction de Solvay sur les articles de presse publiés le 6 février 2024

« Solvay est parfaitement en ligne avec la réglementation en vigueur et est soumis au contrôle des autorités locales compétentes afin de garantir l'utilisation la plus sûre possible de ses produits dans le respect de la santé et de l'environnement. Les différentes usines de production font l'objet d'inspections régulières, avec des mesures des eaux usées et des échantillonnages officiels des émissions atmosphériques.

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs et de nos riverains demeure la priorité absolue de l'entreprise. L'engagement de Solvay en faveur d'une fabrication responsable sur l'ensemble de ses sites a permis de mettre en place des procédés de production efficaces, de réduire considérablement les émissions et de donner la priorité à la sécurité environnementale.

Le TFA, et ses dérivés sont des composés organiques fluorés classés comme PFAS selon la définition de l'OCDE. Cependant, ils contiennent très peu d'atomes de carbone et ne sont pas connus pour s'accumuler dans le corps humain. Ils ont tous été enregistrés dans le cadre du règlement REACH de l'UE et ont fait l'objet d'une évaluation des dangers et des risques. »

Éléments de positionnement de l'EPTB Gardons

Cf. courrier adressé au Préfet, co signé par le Président de l'EPTB Gardons et le Président de la CLE.

² <https://www.solvay.fr/tfa>

CLE du 04 avril 2024 - Rapport 3

Annexe 4 – Revue de presse sur les PFAS dans le département

- **Communiqué de presse de l'Agence régionale de Santé** en date du 07/02/2024
- **Le Monde** – 06/02/2024 : *À Salindres dans les Cévennes une contamination record « aux polluants éternels » dans les eaux (annexe 1)*
- **France3 Région** – 06/02/2024 : *ENQUÊTE : Dans les eaux de Salindres, possible "record mondial" de TFA, un "polluant éternel".*
- **rtbf.be** – 06/02/2024 : *PFAS : une usine de Solvay en France épinglée pour une contamination record aux polluants éternels*
- **20 minutes.fr** - 06/02/2024 : *Gard : Les rivières et l'eau potable contaminées aux polluants éternels près d'une usine chimique.*
- **Radiofrance.fr – France Inter** – 06/02/2024 : *Polluants éternels : une nouvelle étude révèle des concentrations record dans le Gard.*
- **Midi-Libre – 06/02/2024** : *Un "record du monde" de rejets de polluants éternels mesuré à Salindres : Générations futures accuse les autorités locales d'inaction.*
- **Actu Environnement** - 06/02/2024 : *Générations futures alerte sur la contamination aux PFAS dans le Gard : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/generations-futures-contamination-pfas-gard-salindres-43427.php4>*
- **Génération futures – Février 2024**, Nouveau Rapport : *PFAS – Contamination des eaux par des polluants éternels à Salindres – Générations Futures dévoile de nouvelles analyses et dépose plainte*
- **Le Monde** – 07/02/2024 : *« Polluants éternels : le gouvernement appelé à interdire « urgemment » tous les rejets industriels ».*
- **Midi-Libre** – 07/02/2024 : *Polluants éternels dans les eaux : Contamination record dans le Gard*
- **ViàOccitanie.fr** - 07/02/2024 - Vidéo / Pollution : *Une étude de Générations futures dénonce la présence de polluants chimiques dans l'eau potable.*
- **France3 Région** – 07/02/2024 : *Témoignage "J'en veux à l'usine" : à Salindres, les familles des victimes de glioblastome veulent faire bouger les choses.*
- **Midi-Libre** – 08/02/2024 : *"Arrêtons de dire que Salindres est la ville la plus polluée de France !" : les élus d'Alès fulminent après le scandale des "polluants éternels".*
- **Midi-Libre** – 08/02/2024 : *Christophe Rivenq, président d'Alès Agglo : "L'eau n'a rien à voir avec les cancers".*
- **Objectif Gard** – 08/02/2024 : *SALINDRES Christophe Rivenq, président d'Alès Agglo : "L'eau distribuée sur l'ensemble du territoire Grand-Alésien est potable".*
- **Info Occitanie** – 08/02/2024 : *Que se passe-t-il autour du site industriel Solvay à Salindres ?*
- **Le réveil du midi** – 08/02/2024 : *Les autorités confirment que l'eau est potable à Salindres malgré les rejets de polluants dans les cours d'eau par l'usine Solvay*
- **La Gazette** – 08/02/2024 : *Pollution à Salindres. L'ARS "surveille le site depuis de nombreuses années"*
- **Le Réveil du Midi** – 08/02/2024 : *Les autorités confirment que l'eau est potable à Salindres malgré les rejets de polluants dans les cours d'eau par l'usine Solvay*
- **Midi-Libre** – 09/02/2024 : *« Je me suis dit que c'était de la science-fiction environnementale »*
- **Midi-Libre** – 09/03/2024 : *IMT Mines Alès à la pointe de la recherche pour les polluants éternels*